

Le Courrier

de Fay-lès-Nemours
www.fay-les-nemours.fr

N°9 - 1^{er} semestre 2018



LE MOT DU MAIRE



En ce mois de juin, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et des vacances reposantes.

L'actualité communale est toujours importante avec un projet modifié de résidence mixte avec services mutualisés avec la population du village. Un porteur de projet, nous propose de créer dans le parc une résidence recevant 40 appartements meublés de 60m² accolés deux à deux dans 20 maisons de 120m² chacune pour personnes seniors non dépendantes, personnes handicapées et primo-accédant avec des services para-médicaux, de restauration et de soins du corps, un point multi-services externalisé mais restant accessible aux Fayssiens. Une parcelle de 14 lots à bâtir serait aménagée en plus. Nous espérons signer une promesse de vente à l'automne prochain après avoir travaillé de concert avec l'aménageur.

La rénovation de la toiture l'église et de son clocher a commencé avec la découverture et l'installation de la base vie en mai. Les tranches 1 et 2 concernant le bras du transept et de la nef seront couplés pour réduire les frais d'échafaudage et d'installation de la base vie. Comme nous vous l'écrivions en juillet 2017, nous avons été contraints par ces hivers humides de fermer cet édifice pour des questions de sécurité car une partie du plafond s'est détachée.

Nous avons dû aussi étayer au-dessus du Christ pour éviter tout décrochement du plafond occasionnant des dégâts irréversibles.

Les travaux du parking face au stade débuteront mi-juillet pour finir début août. Le principe est de créer dix-huit places de stationnement afin de desservir le stade, la salle polyvalente et de permettre le stationnement pour les marcheurs du Sentier des polissoirs. Un subventionnement Etat et une enveloppe parlementaire assurent plus de 70 % de prise en charge.

La pose de nouveaux luminaires leds garantissant une efficacité lumineuse très supérieure, une meilleure durée de vie et surtout une consommation moindre de 65 % en courant comparée aux lampes sodium haute pression, débutera en juillet et concernera la première tranche de Laveaux à la Mairie. Le Syndicat des Energies de Seine-et-Marne assure un financement à hauteur de 50 % du montant HT.

Des travaux d'équipement de la commune se poursuivent en la dotant d'un tracteur neuf équipé d'un godet.

L'ancien a eu un problème de boîte de vitesses et de prise de force engendrant des frais qui n'auraient pas garanti la pérennité du véhicule communal. Un remplacement avec un prêt à taux quasiment nul (0,5%) a été décidé d'un commun accord avec les élus, agriculteurs de profession, qui nous ont conseillés et je les en remercie.

Une réunion publique a eu lieu mardi 6 février pour présenter la rénovation du plan local d'urbanisme et notamment le projet de poulailler Bio porté par un agriculteur de la commune. En effet ce projet a été connu après l'arrêté de révision du P.L.U. de septembre. Il a été nécessaire de prendre un deuxième arrêté, tenant compte de ce projet et l'expliquer lors d'une troisième réunion publique où une trentaine de personnes étaient présentes. Cette révision a fait l'objet d'une enquête publique et d'une bonne participation des Fayssiennes et Fayssiens qui sont venus consulter le futur document d'urbanisme rendu compatible avec les nouvelles lois en vigueur mais aussi avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le schéma régional d'Ile-de-France (SDRIF).

Le service public d'assainissement non collectif fonctionne bien avec des visites des installations rendues obligatoires par la loi qui permettent de déterminer des vidanges souvent repoussées dans le temps et qui préviennent de certains désagréments.

Les agents communaux qui ont reçu une formation assurent ce service à moindre coût pour les habitants mais personne n'est obligé de passer par eux. La seule obligation est la visite de bon fonctionnement des filières d'assainissement non collectif.

Le point lecture multimédia est toujours une réussite avec la présence des services départementaux venus proposer un nouvel outil de gestion et de tous les bénévoles que je remercie et qui participent à son bon fonctionnement.

Un atelier mensuel « bébés-lecteurs » en partenariat avec le relais d'assistantes maternelles de la communauté de communes connaît un franc succès.

Je tiens à remercier les 7 chasseurs qui ont construit un barbecue géant au stade avec plus de sept-cents briques réfractaires offertes par Jacky Carreras, Président de la société de chasse. Vous découvrirez leur travail magnifique dans un des nombreux articles.

Je tiens à souligner aussi leur participation au nettoyage de printemps du 7 avril dernier qui a permis de mettre en déchèterie une grande quantité de débris. Nous avons connu trois dépôts sauvages qui ont fait l'objet de dépôts de plaintes en Gendarmerie.

Nos animations sont toujours aussi nombreuses et variées sur le village.

A noter le Muco-trail qui a réuni parmi 500 participants une demi-douzaine de coureurs Fayssiennes et Fayssiens le 4 février dernier, la Chorale Sacra Cella venue le 25 mars, ALA et la soirée moules/frites le 24 mars, le concert de MusiQafon-Alambic le weekend des 11 et 12 mai, la fête du voisinage le 25 mai organisée par ALA, le concours de pétanque le 10 juin ...

Autant de projets et d'activités de notre beau village qui vous seront relatés dans ce journal réalisé par les élus et notre secrétaire.

Nous vous souhaitons à nouveau un bel été 2018 et restons à votre service.

Christian PEUTOT



BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2018

Après un débat d'orientation budgétaire entre élus, le 19 février, le budget 2018 a été constitué afin de répondre aux exigences d'investissement sur la commune fidèle au programme de mars 2014 que l'équipe avait constitué pour réunir vos suffrages.

Il démontre comme tous les ans, la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition restés identiques depuis 1999 avec une maîtrise des dépenses comme l'atteste le budget voté en suréquilibre.

En effet les dépenses de fonctionnement sont très inférieures aux recettes et permettent un surplus de 479 698 €

En réel, les dépenses de fonctionnement sont de 372 500 € auxquelles viennent s'ajouter les restes à réaliser (part d'investissement entre deux budgets) et le déficit d'investissement de l'année 2017 justifié par le fait que

nous n'ayons pas encore perçu toutes les subventions attendues.

L'autofinancement dégagé du fonctionnement en investissement est de 406 403 € qui serviront à créer des travaux dans toute la commune sans emprunt.

La part d'investissement est de 477 360,34 € au compte 21 et 41 200 € au compte 20. Le montant au compte 21 englobe les travaux de l'église, des travaux de voirie dont le parking du stade, le changement des lampes sodium haute pression par des lampes leds, le renouvellement du tracteur... Les finances sont saines et le resteront en continuant d'adapter les investissements aux moyens de la commune et de maîtriser les dépenses comme nous nous y employons depuis un temps certain.

Christian PEUTOT

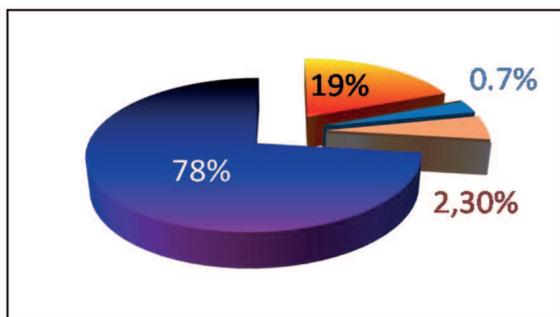
FINANCES

SECTION FONCTIONNEMENT EN SUREQUILIBRE

Budget excédentaire : 479 698 €

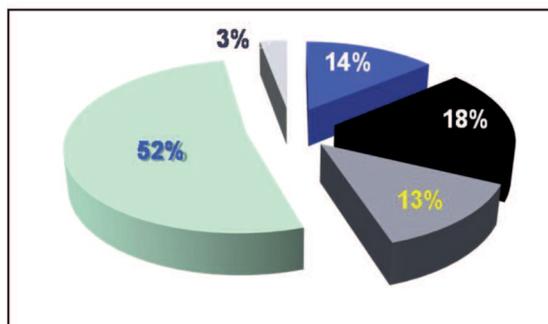
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

Impôts directs et taxes (73)	245 735	19%
Dotations et subventions Etat (74)	0	0%
Autres produits divers (75)	26 161	2,3%
Produits de services (70)	9449,71	0,7%
Produits exceptionnels (77)	0	0%
Résultat reporté (002)	977 255,29	78%
Total	1 258 601	100%



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

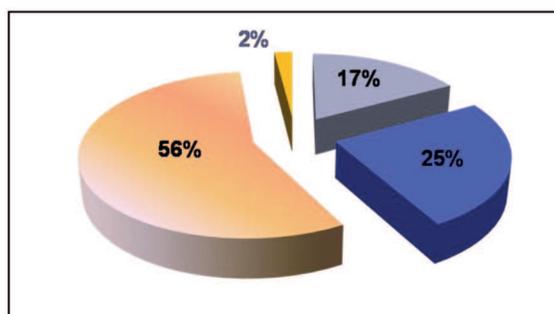
Charges à caractère général (011)	107 300	14%
Charges de personnel (012)	140 000	18%
Charges gestion courante (65)	104 200	13%
Dépenses imprévues (022)	0	0%
Virement section investissement (023)	406 403	52%
Dotation amortissement (042)	0	0%
Atténuation de produits (014)	900	0,1%
Charges exceptionnelles (67)	20 100	2,9%
Charges financières (66)	0	0%
Total	778 903	100%



SECTION INVESTISSEMENTS

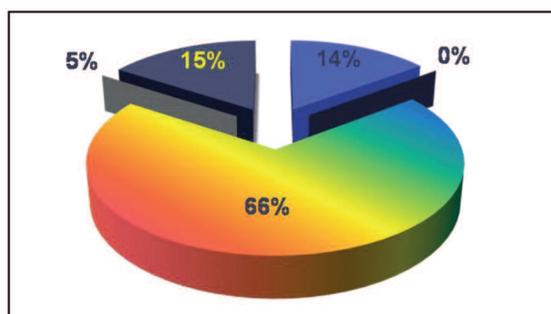
RECETTES D' INVESTISSEMENTS (EUROS)

Excédent d'investissement reporté	0	0%
Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	126 669	17%
Subventions (13)	184 975	25%
Virement de la section fonctionnement (021)	406 403	56%
Produits des cessions (024)	10 800	2%
Amortissements frais d'études (040)	0	0%
Total	728 847	100%



DEPENSES D' INVESTISSEMENTS (Euros)

Report négatif (001)	100 825,66	14%
Dépenses imprévues (020)	0	0%
Immobilisations corporelles (21)	477 360,34	66%
Immobilisations incorporelles (20)	41 200	5%
Remboursement d'emprunt (16)	109 221	15%
Total	728 847	100%



Rappel : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont à disposition de tous. Vous pouvez les consulter en mairie (affichage réglementaire sous le préau de la mairie) ou sur le site officiel de la mairie : www.fay-les-nemours.fr

Séance du 3 avril 2018

1- Vote du budget (voir page 3)

2- Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales (Habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti) pour 2018

Il est rappelé que les taux n'ont pas été augmentés depuis 1999 et que le produit des taxes directes locales attendu pour 2018 est de 149 203 €

Sachant que le budget en section de Fonctionnement est voté en suréquilibre.

⇒ **Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts communaux pour 2018,**

⇒ **Fixe pour 2018, les taux comme suit :**

- **Taxe d'Habitation :** 6,27 %
- **Taxe Foncier Bâti :** 17,20 %
- **Taxe Foncier Non Bâti :** 39,88 %

3- Subventions communales accordées aux organismes privés pour 2018

⇒ Le Conseil Municipal, a voté la répartition des subventions ci-dessous :

● Association Loisirs Amitié	3 700 €
● Association d'Histoire et d'Archéologie de Fay	250 €
● Association de chasse de Fay	550 €
● CLIC Soutien	100 €
● Croix Rouge	200 €
● Institut Curie	150 €
● Le Jeu de l'hôpital de Nemours	150 €
● Pays de Nemours Running trail	50 €
● Les restos du cœur	300 €
● U.S.N.S.P Roller skating	30 €
● U.S.N.S.P. Sport Adapté	100 €
● Association Sport Galop 77	
Centre équestre de Fay	250 €
● Association « Un CLIC » Club photos de Fay	120 €
● Association des Jeunes Agriculteurs du Canton de Château-Landon	50 €

Les montants sont prévus au budget primitif de la commune au chapitre 65 (article 6574) pour un montant total de 6 000 €

4- Vote sur la proposition d'achat du terrain communal situé dans le parc par la Société HARKE INVEST pour le projet de Résidence Séniors avec Services

Présentation du nouveau projet de Résidence séniors avec services dans le Parc (le précédent n'ayant pas pu aboutir) et de l'offre nouvelle d'achat avec les plans établis par la Société HARKE INVEST.

Le nouveau projet comporte une Résidence séniors avec services sur une surface de 10 574 m² construite et exploitée par un groupe connu (KAUFMAN & BROAD), associée à 14 lots à bâtir sur une surface de 10 861 m².

La proposition d'achat du terrain communal s'élève à 578 746 € pour une surface à bâtir de 21 435 m².

Deux conditions suspensives seront intégrées à la promesse de vente :

1. L'obtention d'un Permis d'Aménager purgé de tout recours pour la création de :

- a) Un lot à bâtir à usage de Résidence séniors avec services.
- b) Un lot de 14 parcelles pour construction de maisons individuelles.

2. L'obtention d'un Permis de Construire purgé de tout recours pour la construction de 88 logements de 35 m² environ chacun et de 44 places de stationnement.

Après débat et analyse des points faibles et forts du projet identifiés à partir des éléments connus à ce jour,

⇒ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer la promesse de vente qui reprendra le contenu d'achat présenté ce jour.**

5- Vote sur l'achat d'un tracteur

Le tracteur est en panne depuis le dernier épisode neigeux et sa réparation s'avère bien trop onéreuse au regard de son état. M. Jacky LEBCEUF, en charge du dossier, rappelle,

- Qu'il a contacté les vendeurs du secteur et rassemblé les diverses propositions,
- Qu'il a été conseillé par les trois élus agriculteurs,
- Que ce projet d'achat a déjà été présenté lors du débat d'orientation budgétaire et approuvé par l'ensemble des élus.
- Que l'un des vendeurs propose un financement par OPTIPRET d'un montant de 40 260 € sur 49 mois au taux de 0.02 %, soit 37 € d'intérêts au total sur les 5 ans.

Après analyse des différents devis reçus,

⇒ **Le Conseil Municipal, choisit à l'unanimité, le tracteur John Deere 5067 E pour plusieurs raisons,**

- Il est garanti 5 ans.
- Il est payable sur 5 ans (avec un taux d'intérêt extrêmement bas 0.02 %)
- Il est vendu avec un chargeur John Deere H 240, avec un attelage, avec une benne à terre d'1.60 m et une fourche à palette d'1.5 T.

6- Vote sur la proposition d'avancement au Grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe de la Secrétaire de Mairie avec Création du poste et nomination de Madame Isabel MARANHÃO

⇒ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la proposition d'avancement au Grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe de Madame Isabel MARANHÃO**

⇒ **Décide, à compter de ce jour, de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe,**

⇒ **Nomme, à compter de ce jour, Madame Isabel MARANHÃO au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe.**

7- Remplacement du Délégué Titulaire à la Commission « Aménagement du Territoire » de la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Lors de la séance du 16/10/2017, le Conseil Municipal a nommé Mme Martine PAROISSIEN comme titulaire et Mme Peggy LINOIS-DEBUT comme suppléante. Mme Martine PAROISSIEN a fait savoir qu'elle ne souhaite plus faire partie de cette commission.

⇒ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme M. Eric MOREAU, en tant que délégué titulaire de la commission « Aménagement du Territoire » de la Communauté de Communes du Pays de Nemours.**

⇒ **Mme LINOIS-DEBUT Peggy reste déléguée suppléante.**

8- Choix de l'entreprise chargée des travaux de création d'une aire de stationnement (parking) au départ du sentier des polissoirs devant le stade

La commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis s'est réunie le 06/03/2018.

Une renégociation a eu lieu auprès des 7 entreprises ayant répondu à l'appel d'offres.

Après analyse des différents devis présentés

⇒ **Le Conseil Municipal, choisit à l'unanimité l'entreprise TINET proposant le tarif le plus intéressant.**

9- Vote sur le marché de maintenance de l'éclairage public 2018 – 2022 avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) - Groupement de commandes Choix de la formule

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes ;**

⇒ **APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;**

⇒ **AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;**

⇒ **DECIDE DE CHOISIR LA FORMULE A.**

⇒ **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.**

10- Avis défavorable sur la demande de retrait de la commune de VOULX au sein du Syndicat Mixte des Transports du Sud Seine-et-Marne

La Commune de VOULX a demandé son retrait du Syndicat Mixte des Transports du Sud Seine-et-Marne par délibération n° 30/2017 du 09/11/2017.

La décision de retrait pourra être entérinée par arrêté préfectoral si le comité syndical l'approuve et si la majorité qualifiée des membres du syndicat est atteinte.

Le Syndicat Mixte des Transports du Sud Seine-et-Marne a émis un avis défavorable au retrait de la commune de VOULX en séance du 16/02/2018,

Chaque commune du Syndicat doit émettre un avis dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision du Syndicat.

M. Jacky LEBCEUF, délégué titulaire du Syndicat, au regard de tous les éléments exposés, propose de donner un avis défavorable.

⇒ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au retrait de la commune de VOULX au sein du Syndicat Mixte des Transports du Sud Seine-et-Marne.**

Michèle Delbarre-Champeau

Le projet d'aménagement du parc a connu comme toujours des rebondissements.

Comme voté en Conseil Municipal le 3 avril dernier, la société Kaufman et Broad devait réaliser une résidence seniors avec services de 88 places dans un bâtiment unique et le porteur de projet devait aussi aménager 14 lots à bâtir.

Après notre vote de début avril, Kaufman et Broad a lancé une étude de faisabilité concernant l'exploitation de cette R.S.S. après s'être rendu à plusieurs reprises sur site pour ensuite décider de ne pas poursuivre.

Le porteur de projet a interrogé parallèlement d'autres groupes d'exploitants de RSS comme : Domitys, Sénoriales, Villages d'or, les Jardins d'Arcadie, les Templitudes (Domius), Cogédim, G.D.P. Vendôme, Ovelias, les Résidentiels, Cobaty, aucun d'entre eux ne désire donner suite au projet même si le site du parc est à l'unanimité reconnu comme plus que compatible.

Les raisons de leur refus sont :

- Un éloignement de la ville avec absence de zone de chalandise.
- Un projet avec un bâtiment vertical inadapté à la zone rurale et aux personnes âgées ou à mobilité réduite.
- De nombreux projets concurrentiels dans des villes plus importantes démographiquement.

Aucun exploitant ne souhaitant s'installer à Fay-lès-Nemours, le porteur de projet initial nous a proposé deux alternatives pour le conseil municipal du 19 juin :

1- Projet de résidence de 20 maisons (2 x 60 m² chacune) avec jardin de plein pied pour personnes seniors, handicapées et primo-accédants sur les 13 000 m² à la place de la RSS soit 40 logements. Des services seraient externalisés mais desserviraient la zone comme un espace coiffure, un point multi-services, une salle de soins, une salle commune de repas servis.

Les 14 autres parcelles seraient conservées pour réaliser un quartier traditionnel. Soit au total 34 maisons.

2- Projet de résidence avec 30 parcelles à construire en maisons individuelles (16 +14) avec des services équivalents sans portage de repas.

Le conseil municipal a opté le 19 juin pour le premier projet.

La surface vendue serait de 25 000 m² et serait achetée au prix de 578 746 €

Le nombre exact de maisons 34 : soit 20 maisons de 120 m² (soit 40 logements) sur 15 000 m² + 14 maisons traditionnelles sur 10 000 m².

Les conditions suspensives seraient un permis d'aménager, des permis de construire purgés de tout recourt et une absence de pré-commercialisation.

Nous nous donnons jusqu'à fin septembre pour voter un projet affiné sur lequel l'équipe aura travaillé avec le porteur de ce projet qui remplace le bâtiment unique tout en réduisant le nombre d'habitants total.

Nous reviendrons vers vous pour vous donner de plus amples informations en espérant une signature de la promesse de vente à l'automne.

Christian PEUTOT

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P. L. U.)

La Révision du P.L.U. s'est achevée après son approbation, le 19 juin dernier en Conseil Municipal, de la réception de la délibération en sous-préfecture après que le dossier complet ait été validé par le contrôle de légalité et que sa parution dans un journal et son affichage aient été réalisés.

La démarche a englobé une enquête publique qui a permis à chacun de venir s'informer en mairie en consultant tous les documents ou de le faire via Internet après une campagne d'affichage et de publications conséquentes. Certains habitants et professionnels se sont déplacés à plusieurs reprises et ont pu poser toutes les questions aussi bien pendant les 3 réunions publiques que pendant les permanences en mairie assurées par le commissaire enquêteur et moi-même.

Nous avons pu trouver globalement des réponses à certains problèmes particuliers et rendre notre document d'urbanisme compatible avec les supra-règlements comme la loi NoTre, la loi ALLUR, le schéma de cohérence territoriale (le SCOT), le schéma régional d'Ile-de-France (le SRIF) afin que notre village reste paisible mais puisse gérer correctement son développement, à travers les nouvelles lois et règlements qui s'appliquent à notre Pays et Région.

Nous avons même pu trouver des solutions à des problèmes anciens et intégrer des projets professionnels et familiaux récents, ainsi que le projet communal dans le parc.

Je remercie tous les Fayssiennes et Fayssiens qui se sont intéressés à cette démarche qui nous permettra d'avoir un document viable et encadrant tous types de constructions dans des zones définies, tout en assurant aux exploitants agricoles une terre préservée pour le bien de tous.

Cette obligation de mise en compatibilité a été effectuée par des élus Fayssiens très impliqués mais aussi un cabinet d'études à la hauteur de nos attentes et je les en remercie.

Le rapport du commissaire enquêteur est encore à votre disposition pour une lecture en mairie pendant un an.

Christian PEUTOT

ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR

Suite à un dysfonctionnement majeur de la transmission du tracteur communal actuel (plus de prise de force, problème de marche arrière et bruit anormal dans la boîte de vitesse) et à l'estimation des frais de réparation effectuée par un professionnel (9 000 €), le Conseil Municipal a décidé de l'achat d'un nouveau tracteur. Jacky Lebœuf, chargé du dossier, a démarché les concessionnaires locaux présentant différentes marques.

Les six propositions reçues ont été analysées avec l'aide technique des conseillers municipaux compétents dans le domaine (Daniel BUICHE, Guillaume CHANTEREAU et Gérard BRUN).

C'est la proposition des établissements CORNET de Chaintreaux concernant le tracteur John Deere 50680 € qui s'est révélée la plus intéressante.

Les principales raisons de ce choix sont :

- La fiabilité de la marque
- Le rapport qualité prix
- La conception du modèle adapté aux besoins de la commune : son gabarit, les équipements, les fonctionnalités
- La garantie de 5 ans
- Le paiement étalé sur 5 ans (intérêt à 0.02% soit 37 € pour 5 ans)

Le tracteur est vendu avec le chargeur J D H240, le godet à terre et la fourche à palettes dont nous envisageons l'achat.

Christian PEUTOT



CHANGEMENT DE NOTRE FOURNISSEUR DE GAZ EN CITERNE

L'alimentation en gaz citerne de la salle polyvalente pour le chauffage et les éléments de cuisson, est assurée depuis 2007 par la Société ANTARGAZ.

Un contrat nous liait avec cette société pour une durée minimale de 5 ans et une livraison minimale de 9 tonnes.

Début 2018 les 2 conditions étant atteintes, le contrat ANTARGAZ fut mis en concurrence avec les autres prestataires du secteur.

La meilleure proposition reçue est celle de la Société VITOGAZ, qui grâce à des accords avec l'association des Maires Ruraux de France, peut nous fournir le gaz au taux de 715 €HT la tonne au lieu du prix payé actuellement 1775 €HT la tonne !

Comme les citernes de stockage appartiennent aux fournisseurs, la société VITOGAZ a procédé au retrait de la citerne ANTARGAZ pour installer la sienne au même endroit et cela sans frais supplémentaires pour la commune.

Jacky LEBCEUF



ÉCLAIRAGE PUBLIC : renouvellement des luminaires

Le renouvellement des lampes Leds remplaçant les lampes sodium haute pression permet un gain en fonctionnement sur la consommation avoisinant les 60 % mais aussi de gagner en efficacité lumineuse de 20% au niveau de l'éclairage.

Sur la commune nous avons 5 armoires de commande et une vingtaine de luminaires en moyenne par armoire soit environ une centaine. Le coût moyen par armoire après déduction des subventions est de 11 773 € TTC.

Le subventionnement du Syndicat départemental des Energies de Seine-et-Marne s'élève à 50 % du montant HT par luminaire plafonné à 700 € HT soit 350 € HT par point lumineux.

Ce changement permettra d'éclairer mieux en consommant largement moins. Certes, pour la commune, cela représentera un investissement global de 58 865 € HT que nous répartirons sur les années 2018 et 2019.

L'installation complète sera amortie (retour sur investissement) en huit ans pour une durée de vie des matériels de 30 ans.

La pose d'un spot sur le parking de la mairie permettant de sécuriser le lieu mais aussi de jouer à la pétanque en été, et l'éclairage du nouveau parking devant le stade sont inclus dans le montant global.

Au niveau planification des travaux, pour 2018, nous renouvelerons les luminaires des armoires de Laveaux et Carrouge (les luminaires des rues de Foljuif, des Prés, de la Cognaterie, de Château-Landon et rue Grande jusqu'à la Mairie).

On fera poser le mât sur le parking de la Mairie et sur le nouveau parking du stade.

En 2019, nous traiterons les luminaires correspondant aux armoires rue Grande, à l'Ouche à Catherine et rue de l'Eglise.

La société Somelec choisie pour ses produits de qualité abordables financièrement que nous avons testés rue des Roches, nous permettra en plus du gain financier, de sécuriser le village par un éclairage public plus efficient.

Christian PEUTOT

TRAVAUX DU PARKING

La société TINET de Ferrières en Gâtinais a été choisie pour réaliser les travaux du parking de 18 places.

Celui-ci augmentera la capacité de celui de la salle polyvalente de 40 % et permettra de servir aussi bien pour le stade, pour la salle polyvalente ou pour les randonneurs gagnant le sentier des polissoirs par l'ancien parcours de santé.

Les travaux de terrassement vont débiter à la mi-juillet et le parking sera livré à la mi-août comme prévu.

Nous inaugurerons l'entrée du stade, le barbecue réalisé par l'équipe de la société de Chasse et le parking en septembre prochain.

Christian PEUTOT



RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Comme vous avez pu le constater, la première tranche des travaux de restauration de la toiture de l'église vient de débiter.

Nous avons le projet d'enchaîner la deuxième tranche pour éviter d'avoir à financer un montage/démontage des échafaudages et de la base vie du chantier.

Auparavant nous avons, avec les conseils précieux d'une personne de la Commission Diocésaine d'Art Sacré et ceux du service départemental de la Conservation des Antiquités et Objets d'art, effectué un tri et un rangement des objets contenus dans la sacristie et les chapelles, et mis en sécurité ceux qui sont inscrits au registre national des monuments historiques.

Merci à ceux qui sont venus nous aider à mener cette opération à bien.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ASSAINISSEMENTS ET EAUX POTABLES (SIAEP)

Le rebouchage du puits de captage d'eau potable à Laveaux a été réalisé par une entreprise missionnée par le syndicat au mois d'avril dernier. L'Etat via l'ARS a demandé au Président du Syndicat SIAEP de condamner de façon pérenne tous les puits de captage non utilisés pour éviter toute forme de contamination de la nappe. La situation du plan Vigipirate au niveau rouge en est la raison principale.

Le délégataire via la nouvelle délégation de service public travaille toujours sur l'amélioration de/du :

- l'accueil de ses clients*
- la démarche d'innovation pédagogique et développement durable : visites des installations et implantation de ruches sur les différents sites
- la sécurisation des sites de captages et de traitement par la vidéo-surveillance
- la sécurisation de la qualité de l'eau potable par renouvellement et pose de nouveaux chlorateurs.
- La modélisation informatique du réseau d'eau afin d'anticiper, de sécuriser et donc d'améliorer son fonctionnement et de réduire les coûts d'exploitation.
- La sectorisation par la pose de débitmètres et de prélocalisateurs de recherche de fuites afin d'améliorer le rendement du réseau.
- Renouvellement des matériels de l'usine de traitement de l'eau potable.
- Renouvellement de branchements en plomb et des canalisations sur les différentes communes avec une réserve financière dédiée.
- L'innovation pilote recherche et développement : test de nouveaux filtres par osmose inverse basse pression et nanofiltration pour le traitement des perchlorates notamment.

*Nous rappelons que le délégataire du syndicat, la Saur, reçoit tous ses clients sur le site de Nemours de 9h à 12h et sur rendez-vous personnalisé de 13h30 à 16h30.

Des points à intervalles réguliers sont réalisés entre les élus du syndicat SIAEP (comité de pilotage) et le délégataire pour acter les avancées sur les différentes actions listées ci-dessus.

Christian PEUTOT

SYNDICAT DES COLLÈGES

Suite à la réunion du comité syndical du 19 mars 2018, il a été décidé d'appliquer à partir du 1er janvier 2018 le tarif suivant pour la piscine Tournesol,

A savoir :

ADULTES A PARTIR DE 16 ANS

- Ticket individuel : 2,40 euros
- Carnet de 10 tickets : 13,10 euros

ENFANTS DE 3 ANS A 15 ANS REVOLUS

- Ticket individuel : 1,30 euro
- Carnet de 10 tickets : 6,60 euros

Le prix de la leçon individuelle : 13,60 euros

Le prix d'une séance de ¾ heures d'aquagym avec l'entrée : 10,00 euros

Nous vous rappelons que la carte pour la piscine est à demander à la mairie.

Éric MOREAU

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Compte rendu des comités syndicaux des transports

Les 3 principaux points abordés lors des comités syndicaux du 1er semestre 2018

1. Le nouveau calcul de la contribution des communes
2. Le retrait de la commune de Voulx du Syndicat des Transports
3. Le budget primitif 2018

● Le nouveau calcul de la contribution des communes au syndicat des transports

Jusqu'en 2017 la participation financière des communes était basée uniquement sur le nombre d'habitants. Depuis 2018 une nouvelle règle est mise en place en tenant toujours compte de la population des communes mais en y ajoutant "l'offre de service" qui allie le nombre de passages au nombre d'arrêts sur la commune. Cette règle défavorise totalement les communes comme Fay-lès-Nemours qui, compte tenu de la longueur du village a besoin de 4 arrêts. De ce fait notre contribution annuelle 2018 passe de 3 508 € à 6356 €

Cette nouvelle contribution a été adoptée à la majorité : 40 voix pour, 3 voix contre (dont celles des 2 délégués de Fay) et 4 abstentions. Il est rappelé que cette contribution est réglée directement par la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

● **Demande de la commune de VOULX de quitter le Syndicat des transports** en évoquant que ses besoins en déplacements se situaient plutôt du côté de MONTEREAU mais qu'elle voulait toutefois garder active les lignes desservant NEMOURS. Sachant que dans le cas du retrait d'une commune ce sont les autres adhérents au syndicat qui prennent en charge sa participation financière, de ce fait le conseil syndical a rejeté à la majorité cette demande.

● Budget unique pour 2018

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif en équilibre entre les recettes et les dépenses à la somme de 1 551 040 € dont 184 640 € en investissement.

Jacky LEBCEUF

COMMISSION TOURISME DU 20/10/2017

QR CODES (code-barres en deux dimensions)

Sous la Vice-Présidence de Christian Peutot, il a été demandé de positionner des QR Codes sur les balises Trespa des polissoirs sur le sentier de Fay. Monsieur Bernard Théret a été missionné pour écrire les contenus scientifiques liés aux polissoirs. L'Office du Tourisme a créé les pages Web correspondantes et les QR Codes générés feront le lien entre le marcheur et son téléphone ou sa tablette.

Les QR Codes seront installés courant 2018.

PANNEAUX RELAIS INFO-SERVICES (RIS)

Les panneaux Relais Info-Services ont été installés en 2014/2015 avec deux faces, une pour la commune et une autre pour la CCPN. La CCPN ayant intégré 9 nouvelles communes au 01/01/2017, la cartographie sur cette face a été modifiée afin d'y intégrer les 21 communes.

Nous en avons profité pour intégrer l'icône manquant du gîte rural sur la commune de Fay.

Le film plastique est en place sur la face du panneau RIS situé en face de la Mairie.

Martine PAROISSIEN,

déléguée à la commission intercommunale Tourisme

ANIMATIONS VILLAGEOISES

ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

Notre assemblée générale a eu lieu le 27 janvier 2018, et nous remercions tous les participants de leur présence. Les rapports financiers et d'activités pour l'année 2017 ont été approuvés à l'unanimité. Tous les membres du bureau ont été renommés dans leur fonction. Bienvenue à Julie BORREGA qui vient rejoindre l'association. Nous avons fixé pour 2019 le montant de la cotisation à 13 €

- Soirée Moules Frites du 19 mars dernier.

Quelle déconvenue en ouvrant les sacs de moules elles n'étaient pas lavées... alors imaginez-vous 70 kg à gratter, nos mains s'en souviennent encore. Malgré cela la soirée a connu un franc succès. Les 90 participants ont diné et dansé dans une salle décorée aux couleurs de la marine, et avec l'animation dynamique de Patrick.

- Vendredi 25 mai 2018, vous êtes venus très nombreux à la fête du voisinage qui s'est déroulée au stade sous le préau et un barnum. Heureusement qu'il y avait un abri, un violent orage est venu perturber l'ambiance très animée. Chacun s'est accommodé de la situation avec bonne humeur. Votre présence et celle des organisateurs (Mairie et Association ALA) ont contribué à rendre cette soirée festive et conviviale.

Retenez les dates de nos prochaines manifestations :

▶▶ **7 juillet 2018** Fête champêtre au stade, avec l'orchestre JF. CARCAGNO, l'apéritif et le café sont offerts par l'association et chacun amène son panier repas.

▶▶ **9 septembre 2018**

Ne ratez pas notre 28^{ème} brocante qui se déroulera sur le stade.

▶▶ **23 septembre 2018**

Venez rejoindre les bénévoles qui marchent pour lutter contre la mucoviscidose.

▶▶ **24 novembre 2018** - Soirée dansante

▶▶ **2 décembre 2018** - Nous avons déjà pris rendez-vous avec le Père Noël pour le plus grand plaisir des enfants.

Si vos après-midi du jeudi sont libres, venez nous retrouver à partir de 14h, à la petite salle, allée du parc, nous vous proposons des jeux et des loisirs créatifs. La marche est recommandée pour rester en bonne santé, alors venez vous joindre au groupe des marcheurs, le mardi et le vendredi matin, rendez-vous 9 h parking de la mairie. (Parfois le départ du vendredi est différent, renseignez-vous).

Reine DUVAL



NUIT DE LA LECTURE

Le 20 janvier notre Point Lecture a ouvert ses portes en soirée dans le cadre de la 2^{ème} manifestation nationale "Nuit de la lecture" dans les bibliothèques et les librairies.

Un petit groupe de Fayssiens a partagé, avec un vif plaisir, quelques lectures à voix haute. Chacun lisant pendant quelques minutes le début de l'ouvrage de son choix dans le but de donner envie aux auditeurs de lire la suite.

Nous avons vécu un moment très sympathique.

Nous renouvellerons l'an prochain en espérant vous trouver plus nombreux.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU



ANIMATIONS VILLAGEOISES

CONCERT DE PRINTEMPS

par la Chorale SACRA CELLA : "de Rossini à Offenbach..."

Le 25 mars 2018 à 16H nous avons eu le plaisir de recevoir à la salle polyvalente La Chorale Sacra Cella de Souppes-sur-Loing qui rassemble des choristes amateurs de bon niveau capables d'aborder un répertoire très varié sous la direction musicale de Fabrice SANSONETTI, chef de chœur depuis 1987, batteur de jazz ayant accompagné les Négresses vertes, La Grande Sophie, Jil Caplan ou encore Mathieu Boogaerts.



UNDERGROUND CAFÉ, bus socio-culturel sur le stade de Faÿ

Une nouvelle fois le bus anglais UNDERGROUND a fait étape à Faÿ de 16h30 à 20h sur le stade vendredi 23 mars. Hélas, peu de monde malgré l'intérêt des ateliers proposés aux enfants et l'accueil convivial des animateurs.



PÂQUES : CHASSE AUX ŒUFS

Comme chaque année, les enfants sont venus nombreux au stade dimanche 1er avril à 11h pour la traditionnelle chasse aux œufs. Petits et grands, malgré une météo peu clémente, ont partagé le verre de l'amitié dans une ambiance sympathique.



ANIMATION AU POINT LECTURE MULTIMEDIA "Thé, café et p'tits bouquins !..."

Les animateurs bénévoles du Point Lecture Multimedia ont été bien déçus par l'absence d'intérêt des Faÿssiens pour l'invitation à partager un moment convivial autour des livres le vendredi 6 avril. Le p'tit café ou le p'tit thé offert n'ont pas suffi !...

CONCERTS DES 11 ET 12 MAI

Les jeunes de l'Association Alambic et du collectif No Sheep, soutenus par MusiQafon ont organisé le festival « Broch'n roll » les 11 et 12 mai sur le stade de Faÿ. Dans le même esprit que le Festival des Arts Mêlés organisé les années précédentes, les visiteurs ont pu profiter pleinement des concerts, des stands d'artistes locaux et savourer l'agneau rôti à la broche.



ANIMATIONS VILLAGEOISES (suite)

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Comme chaque année, les chasseurs de l'Association de Chasse de Faÿ, ont effectué samedi matin 7 avril le ramassage des déchets accumulés sur le bord des routes, des chemins, dans les bois...

Nous les remercions vivement de mener chaque année cette opération dont chacun peut comprendre l'enjeu pour la propreté de notre village.

Nous regrettons cependant le manque de mobilisation des habitants qui, pourtant, ont à cœur de conserver un cadre de vie agréable.

Nous remercions le SMETOM pour le prêt du matériel de protection et de tri.

Le petit casse-croûte offert par la mairie s'est déroulé dans une bonne ambiance.

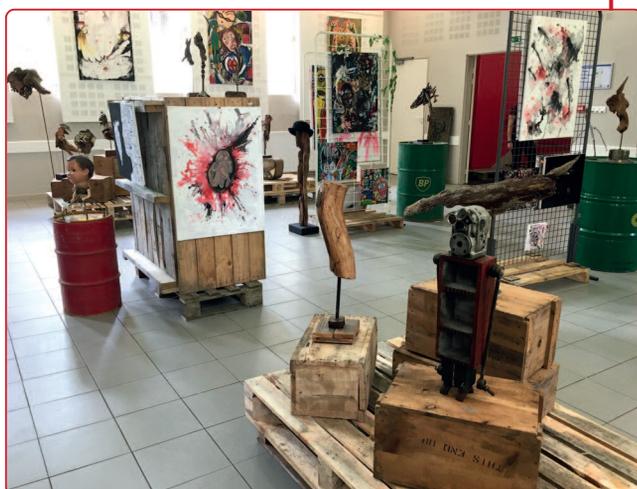


EXPOSITION "LES CURIOSITÉS D'ALYA'S FOLIES"

Le week-end des 2 et 3 juin dans la salle polyvalente de Faÿ, nous avons invité Alya Fobies, une artiste locale chaleureuse aux multiples talents qui peint, sculpte et crée des objets insolites à partir de matériaux de récupération ou de détournements d'objets singuliers.

Dans une mise en scène originale, elle a su communiquer au public les émotions qui guident son travail et ses recherches.

Les élèves de la classe de CE1/CE2 de l'école de Bagneaux ont été très intéressés par la diversité des créations artistiques d'Alya qui a su captiver leur attention et mobiliser leurs talents en leur faisant réaliser une œuvre collective qui restera dans l'école.



TOURNOI DE PÉTANQUE DU 10 JUIN

Pour sa quatrième édition le tournoi de pétanque organisé par l'Association de Chasse de Faÿ, la mairie et l'association Loisirs-Amitié pour le prêt de matériel, a rassemblé dans une ambiance sympathique et conviviale une douzaine de doublettes qui se sont confrontées tout au long de la journée sur le stade.

Un grand merci à tous ! Aux joueurs, aux organisateurs, à tous ceux qui ont assuré la préparation des repas et le service toute la journée avec gentillesse et efficacité, aux agents qui ont facilité le transport et le stockage du matériel, aux élus qui ont aidé aux préparatifs et se sont joints aux joueurs.

Comme le veut la tradition, après la remise des paniers gourmands aux vainqueurs, nous avons partagé l'omelette géante préparée par Jacky et Eric !

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU



ANIMATIONS VILLAGEOISES (suite)

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2018

Le 8 mai a été célébré à Fay, comme c'est la tradition dans toute la France. Pour l'occasion quelques fayssiens se sont réunis au monument aux morts.

La lecture du discours de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées et notamment en charge des Anciens combattants et de la Mémoire, et la minute de silence, ont rendu hommage aux soldats ayant défendu la France jusqu'à la mort.

Un grand merci à Monsieur Sourdille, ancien combattant, pour sa participation à la cérémonie.

Un vin d'honneur a ensuite été offert par la Municipalité pour clôturer la matinée.

Peggy LINOIS-DEBUT



BARBECUE AU STADE

La société de chasse représentée par Monsieur Jacky Carreras ainsi que six autres chasseurs Messieurs Naudin Guy, Rexan René, Fromager Jean-Marc, Bilger Eric, Gomes Paulo et Tondeur Mickaël ont construit un barbecue au stade.

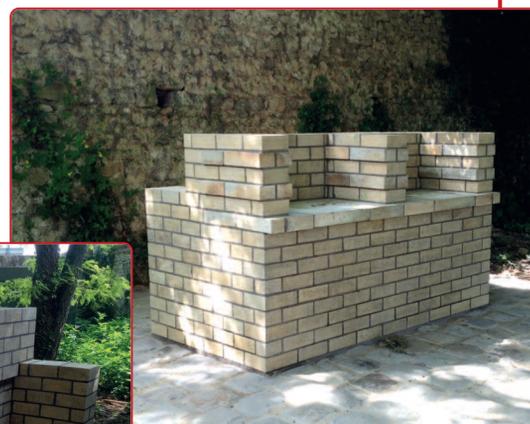
Monsieur Carreras a fait don à la commune de 700 briques réfractaires permettant de monter l'édifice, sur une dalle pavée, pavés issus des ralentisseurs supprimés.

Le Conseil Municipal tient à les remercier très chaleureusement pour avoir donné de leur temps, de leur compétence pendant 3 jours, un week-end et jour férié.

La qualité du travail est remarquable et nous sommes très heureux du résultat pour la commune qui bénéficiera d'un équipement utilisable par toutes les associations qui fréquentent cet espace de vie pour les prochaines manifestations villageoises.

Un grand merci à cette association très active pour le village !

Christian PEUTOT



ATELIER CONTE POUR LES TOUT-PETITS

En partenariat avec le Réseau d'assistants maternels (RAM) de la Communauté de communes du pays de Nemours (CCPN) le Point Lecture de Fay accueillera, une fois par mois, un atelier conte en direction des tout-petits.

Un premier atelier s'est déroulé le 28 mai de 10h à 11h.

Il a accueilli une vingtaine d'enfants sous la surveillance des assistantes maternelles venues de Fay, Bagneaux et St Pierre en présence de l'animatrice du réseau Sylvie Boulet.

Les prochains ateliers se dérouleront le 18 juin et le 17 septembre.

Les parents de jeunes enfants du secteur concerné sont les bienvenus.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU



MUCO'TRAIL 2018 :

Les fajssiens sont sportifs !

Organisé par le Pays de Nemours Running Trail, la 2ème édition du Muco'Trail s'est déroulée en grande partie sur le territoire communal, le dimanche 04 février 18.

Malgré les conditions météorologiques compliquées et les visages marqués par l'effort, les coureurs n'ont pas manqué ! 450 coureurs ont donc pris le départ à 10 h depuis la Maison des Verriers à Bagneaux-sur-Loing sur les 2 parcours, respectivement de 11 et 22 km.

On pouvait soutenir les coureurs dans plusieurs endroits à Fay. Les encouragements ont été nombreux tout au long du parcours malgré un temps particulièrement maussade.

Le plaisir de courir et la prudence ont dû cohabiter sur ce parcours technique et sportif, parfois difficile. La boue et les glissades étaient au rendez-vous !

Bravo aux habitants de Fay ayant participé à la course. Les bénévoles de « Vaincre la Mucoviscidose » vous remercient également d'avoir donné du souffle à ceux qui en manquent !

Un grand merci également aux bénévoles fajssiens ayant participé à l'organisation impeccable de cette matinée.

Peggy LINOIS-DEBUT

RUNNING TRAIL DU 4 FÉVRIER 2018

Ce 4 février s'est tenu le Running Trail entre Bagneaux et Fay-lès-Nemours avec deux boucles de 10 et 21 km organisé par Madame Annick Laurent, Présidente du club dont quelques Fayssiens sont membres.

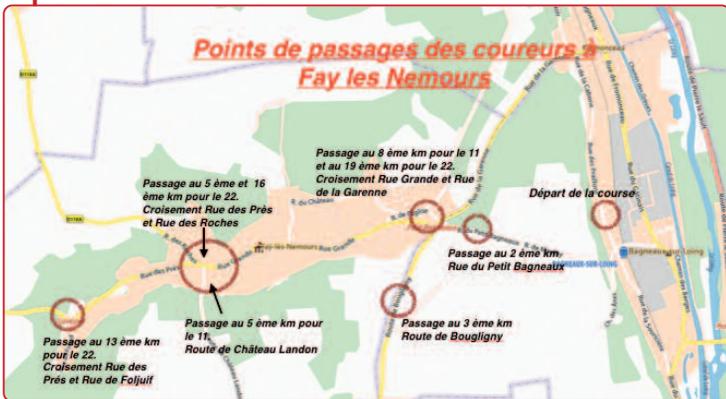
Cinq Fayssiennes et Fayssiens ont représenté notre village : Stéphanie Lanier, Aurélia Dorlin, Frédéric Fernandez, Jean-Manuel Borrega, Anthony Desquenne.

Nous leur transmettons toutes nos félicitations.

Je tiens à remercier la société de Chasse de Fay, son Président M. Jacky Carreras et ses actionnaires qui ont conseillé M. Pascal Besnard (un des organisateurs) sur le tracé du parcours mais surtout pour avoir accepté de ne pas chasser ce jour-là pour assurer la sécurité de tous.

Nous remercions également les propriétaires de bois qui ont permis le franchissement de certaines parcelles aux coureurs.

Christian PEUTOT



TRAIL DU CRÈVE-CŒUR

La 10ème édition du trail du Crève-Cœur s'est, quant à elle, déroulée le dimanche 08 avril 2018 dans la forêt de Nemours / Poligny, au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque.

C'est avec des conditions météo clémentes que plus de 600 coureurs se sont élancés sur 3 parcours de 5, 11 et 25 km. Anthony Desquenne, Manuel Borrega, Julie Borrega et moi-même avons participé à cette course avec plaisir.

Tous les ingrédients d'un bon trail étaient réunis : des montées, parfois difficiles, des descentes techniques, des passages sableux dans les carrières, des racines, des cailloux... Mais aussi de magnifiques points de vue sur la vallée du Loing !

Peggy LINOIS-DEBUT



HISTOIRE DE FAÿ

A chaque fois que l'on s'intéresse à l'histoire de Faÿ, on y rencontre toujours des personnages qui ont marqué l'histoire de France.

Récemment, nous avons reçu la visite d'un historien chercheur, Jean-Paul AUTANT, auteur d'un ouvrage de 350 pages consacré à la vie de Michel de L'HOSPITAL (1506-1573), paru en 2015 dans la collection Histoire, Mémoire & Patrimoine des Editions Lavauzelle, avec en sous-titre : « Un humaniste Chancelier de France au temps des guerres de religion ».

Ce qui a motivé la venue de cet historien à Faÿ, c'est qu'il prépare une thèse consacrée à cette période et souhaite s'intéresser aux descendants de Michel de L'HOSPITAL : Michel HURAUULT de L'HOSPITAL, son petit-fils et Paul HURAUULT de L'HOSPITAL, son arrière-petit-fils.

Michel de L'HOSPITAL ne posséda jamais le domaine de Faÿ. Sa veuve en fit l'acquisition quelques mois après son décès. Leur fille Madeleine épousa Robert HURAUULT, ils eurent un fils, Michel, qui se nomma Michel HURAUULT de L'HOSPITAL et porta, parmi ses nombreux titres, celui de Seigneur de Faÿ.

Il épousa Olympe DUFOUR et leur fils, Paul, fut à son tour seigneur de Faÿ et fut aussi Archevêque d'Aix après avoir été, comme son père, conseiller du roi Henri IV.

« Michel HURAUULT de L'HOSPITAL, le petit-fils qui reçut les leçons de son grand-père et héritera de sa bibliothèque, sera notablement protestant. Il deviendra un proche conseiller et ami d'Henri roi de Navarre, le futur Henri IV. » (Jean-Paul AUTANT).

C'est la présence, dans notre église Saint-Sulpice, de la plaque funéraire de Paul HURAUULT de L'HOSPITAL qui a motivé la venue de Jean-Paul AUTANT à Faÿ.

Cette plaque est inscrite au titre d'objet à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La venue de cet historien m'a remémoré des faits qui se sont passés à cette époque dans notre région. Il y a une quinzaine d'années, j'avais été invité à une conférence donnée en l'église de Châtenoy (j'ai oublié le nom du conférencier).

Le thème qu'il avait présenté était : « La paix de Châtenoy ». Un traité a été signé en cette commune, entre catholiques et protestants le 6 mai 1576. Il est connu dans l'Histoire de France sous le nom de « Paix de Monsieur ».

L'orateur nous avait exposé le déroulement de cette journée et, ce qui m'avait surtout frappé, c'est que, selon lui, Catherine de MEDICIS aurait effectué, dans la journée, un aller-retour à Paris.

Le carrosse de la Reine était sans nul doute prioritaire, mais il fallait quand même une parfaite organisation pour que, lorsque les chevaux étaient fatigués, d'autres soient toujours disponibles pour les remplacer.

Et puis, quel était l'état des routes à cette époque ?

A Faÿ, une partie du Chemin des Postes a conservé son aspect d'origine.

L'ensemble du réseau routier ne devait pas être plus carrossable.

Notre visiteur historien-chercheur a qualifié notre église de remarquable à bien des égards, elle le sera encore davantage quand les travaux de restauration seront terminés.

Bernard BRUN

"Chapelle sud du chœur de l'église où se trouve la plaque funéraire de Paul Hurault de l'Hospital à la base de l'autel.

Photo B. Thérêt





ÉLOGE DE LA ROSE

*Stoïques, elles résistent
À la tourmente,
Et bien loin d'être tristes,
Elles agrémentent,
Tout en finesse de batiste,
Nos heures dilettantes,
Tel l'archet du violoniste,
Quand il s'invente
Des envolées fantaisistes
Et époustouflantes,
Avec son talent d'artiste.
Notes exubérantes,
Menant telles des pistes,
À la belle entente
D'un ensemble de choristes.
Ô, beautés troublantes,
À la douceur de l'améthyste,
Roses éblouissantes,
Vous avez un parfum de cistes !*

*En été, tellement surréalistes,
Vos fleurs captivantes,
Ont des dons d'ornemanistes.
Et quand, ruisselantes,
Les perles de pluie équilibristes,
Stagnent, si brillantes,
À plusieurs et parfois en soliste,
Sur une corolle charmante,
On dirait l'œuvre d'un alchimiste.
Les gouttes opalescentes,
Parées de nuances aquarellistes,
Dans la clarté naissante,
Font un tableau expressionniste.
Après la pluie battante,
Comme d'agiles contorsionnistes,
Les roses sidérantes,
Se redressent, rien ne les attriste.
Toujours souriantes,
Elles sont l'égérie des botanistes.*

Martine GALLY

FAÏ PRATIQUE

URBANISME

Certificats d'urbanisme (a) d'information :
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

- 077.178.17.10013 : sise 5, Rue de Montivier.
- 077.178.18.00002 : sise 12, Rue de l'Eglise.
- 077.178.18.00003 : sise 1, Rue des Roches
- 077.178.18.00004 : sise 43, Rue Grande

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :
Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, ...)

- 077.178.18.00001 : sise 8 ter rue des Roches.

Déclarations préalables

- 077.178.18.00001 : Construction d'un garage – atelier au 2 Chemin des Orchidées.

Permis de construire accordés

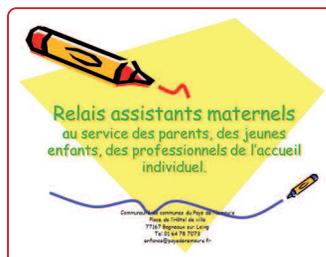
Néant.

Permis de construire refusés :

Néant.

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- 077.178.17.00010 : Vente maison sise 5 rue de Montivier.
- 077.178.18.00001 : Vente maison sise 12 Rue de l'Eglise.
- 077.178.18.00002 : Vente maison sise 2 Rue des Roches.
- 077.178.18.00003 : Vente maison sise 43 Rue Grande.



LE RELAIS D'ASSISTANT(ES) MATERNEL(LES) - R. A. M.

Le RAM est un service initié par la Communauté de communes du Pays de Nemours. Il est opérationnel depuis mars 2013, entièrement gratuit et profite à 21 communes.

Le RAM a 2 missions principales : accompagner les assistant(e)s maternel(les) dans l'exercice de leur métier et participer à leur professionnalisation.

Il apporte des informations, organise des ateliers d'éveil pour les enfants, des réunions thématiques et des formations pour les assistant(e)s maternel(les).

Les ateliers se déroulent sur les communes de Nemours, Bagneaux-sur-Loing, Grez-sur-Loing, Larchant, Saint-Pierre-les-Nemours, Buthiers, Villiers-sous-Grez et tout récemment à Faÿ-lès-Nemours en partenariat avec la bibliothèque.

Les temps forts l'année dernière ont été la Journée du livre et du tout petit, la fête Champêtre, la fête de Noël, les ateliers passerelles.

L'agrément pour le RAM du Pays de Nemours doit prochainement être renouvelé.

Des permanences administratives sont assurées à Nemours et à Bagneaux-sur-loing, et bientôt également à Moncourt.

N'hésitez pas à contacter l'équipe du RAM si besoin : 40A rue de Cherelles - 77140 Nemours - Tél. 01 77 03 80 18.

Peggy LINOIS-DEBUT

FAÏ PRATIQUE

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

La période des vacances est hélas propice à la multiplication des actes de cambriolages. Deux familles de Faÿ viennent d'en subir les dégâts.

Outre la vigilance du voisinage, dès lors qu'ils sont prévenus, nous vous rappelons que vous pouvez signaler votre absence à la gendarmerie de Château-Landon. Les gendarmes au cours des rondes qu'ils effectuent de jour comme de nuit prendront en compte votre signalement.

RAPPELS

◆ Pour le respect du calme et de la tranquillité de tous, nous vous rappelons que l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres outillages bruyants est autorisée :

- ⇒ du lundi au vendredi de 7H à 20H
- ⇒ le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H30
- ⇒ le dimanche de 10H à 12H uniquement

◆ Tous les feux sont interdits sur le territoire communal du 14 avril au 15 octobre de chaque année

ÉLAGAGE DES ARBRES

Quelques rappels utiles pour conserver de bons rapports de voisinage.

La loi impose une distance minimale de 2 m entre les arbres hauts de plus de 2 m et la limite des deux propriétés, ou une distance minimale de 50 cm pour les arbres hauts de moins de 2 m. Ces dispositions s'appliquent en cas d'absence de réglementation locale, définie par arrêté municipal. Ce qui est le cas à Faÿ.

Si un voisin ne peut, de son propre chef, élaguer les branches litigieuses, il est toutefois en droit de couper lui-même des racines, des brindilles ou des ronces qui viendraient empiéter sur son terrain.

Enfin, les fruits et les fleurs d'un arbre qui débordent sur une propriété ne peuvent être cueillis.

Ils peuvent en revanche être librement ramassés une fois tombés naturellement !

Articles 668, 669, 671 et 673 du code civil

ÉTAT CIVIL

Nous ont rejoints

- Sevan RENAULT, le 22/01/2018.
- Teiva RIEU, le 31/01/2018.
- Oksana BARBILLAT, le 26/05/2018.
- Elisa PILA, le 31/05/2018.

AUTRES MANIFESTATIONS À VENIR

▶▶ Samedi 7 juillet à partir de 19H00

Traditionnel Bal champêtre co-organisé par l'association Loisirs Amitié et la Mairie.

▶▶ Dimanche 2 septembre : Cinquième édition du Tournoi de foot

▶▶ Dimanche 9 septembre : Brocante



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, VENDREDI : de 16h30 à 18h

JEUDI : de 10h30 à 12h

Tél : 01 64 28 10 76
ou 06 72 44 32 87

Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr

FERMETURE POUR CONGÈS

du 30 juillet 2018
au 27 août 2018

Permanences exceptionnelles
les mercredis 1er, 8 et 22 août
de 10H00 à 12H00

FONDATION DU PATRIMOINE

Comme vous avez pu le constater, les travaux de restauration de la toiture de l'église St Sulpice ont débuté le mois dernier.

A ce jour, la souscription publique que nous avons lancée en juin 2014, a atteint la somme de 27 000 € Une belle somme obtenue grâce à la générosité des donateurs que nous remercions vivement.

A la rentrée, nous les convierons tous à partager un moment convivial en présence des élus, de la présidente de l'association Loisirs Amitié, cosignataire de la souscription, des délégués de la Fondation du patrimoine, des représentants des instances qui subventionnent le projet, de l'architecte, des représentants des entreprises qui œuvrent sur le chantier.

Nous poursuivons notre appel aux dons sachant que la 4ème et dernière tranche de travaux qui concerne la restauration du clocher et du porche est la plus coûteuse.

Nous comptons encore sur votre mobilisation et sur votre générosité.

Don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/15753 ou

Don par chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine - église de Faÿ-lès-Nemours" à envoyer à : **Fondation du patrimoine délégation Île-de-France** 8, passage du Moulinet - 75013 Paris

Téléchargez le bulletin de souscription sur www.fondation-patrimoine.org/15753



OURS LE COURRIER DE FAÏ-LÈS-NEMOURS

Directeur de publication :

Christian PEUTOT

Rédactrice en chef :

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

ont collaboré à ce numéro :

Christian PEUTOT, Éric MOREAU
Michèle DELBARRE-CHAMPEAU
Peggy LINOIS-DEBUT, Jacky LEBŒUF,
Martine PAROISSIEN, Isabel MARANHÃO,
Reine DUVAL, Sophie BORREGA,
Bernard BRUN, Martine GALLY

Photos : C. PEUTOT, M. DUVAL, B. THERET
M. DELBARRE-CHAMPEAU, M. PAROISSIEN

Relecture : Martine GALLY

Impression et mise en page :
Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Dépôt légal : Décembre 2006